**SEANCE DU LUNDI 12 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt-et-un : le 12 juillet à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Dominois se sont réunis dans la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée le 6 juillet 2021

Etaient présents : LABRY Jean-Louis, BOER Alain, DUFOUR Michel, FLAUTRE Samuel, MARTEL Béatrice, WARENDEUF Alain.

Etaient absents excusés : DELEU Aurélien, NEUREUIL Dominique, MARQUEZ Jérémy ayant donné pouvoir à BOER Alain, NICOLAS Arnaud ayant donné pouvoir à DUFOUR Michel

Secrétaire de séance : Monsieur DUFOUR Michel

**ORDRE DU JOUR :**

**1/ Renégociation du prêt de la maison DELVALLEE :**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération du 4 août 2014, avait contracté un prêt de 80 000 € auprès du Crédit Agricole Brie Picardie, au taux d’intérêt fixe de 3,46 % remboursable sur une durée de quinze ans, soit une durée de remboursement restant à courir de 96 mois.

Compte tenu de la baisse des taux d’intérêt, le Maire propose le réaménagement de ce prêt et présente l’étude de refinancement transmise à cet effet par le Crédit Agricole Brie Picardie.

Après l’exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* APPROUVE la proposition de réaménagement du prêt du Crédit Agricole Brie Picardie n°00000171971 Souscrit en 2014, selon les conditions suivantes :

● Capital restant dû au 15/09/2021 : 47 732,47€

● Montant de l’échéance actuelle : 3 440,75 €

● Nombre d’échéances restantes : 16

● Coût total du crédit : 55 052,00€

● Nouveau taux d’intérêt fixe : 0,75 %

● Périodicité inchangée : semestrielle

● Amortissement : échéance constante

● Indemnité de gestion : 275,26 €

● Indemnité financière : 2 312,16 €

● Montant à réaménager : 50 319,89 €

● Nouveau montant de l’échéance : 3 246,18 €

● Nombre d’échéances restantes inchangé : 16

● Coût total du crédit réaménagé : 51 938,84

● Différence sur échéance du crédit réaménagé : 3 113,16€

● Frais de dossier : 150,00 €

● Gain total : 2 963,16 €

* AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de refinancement dudit prêt, tel que proposé par le Crédit Agricole Brie Picardie.
* S’ENGAGE à inscrire chaque année les crédits nécessaires au remboursement des échéances de prêt.

**2/ Révision du tarif du loyer de l’association « Dominois Loisirs » :**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de renouveler le bail de l’association « Dominois Loisirs », moyennant un loyer annuel fixé à 7 800 € pour l’année 2022, indexé sur l’indice national des fermages (dernier indice connu : 105,33 pour 2020-2021) Le bail aura lieu pour une durée de SIX années entières et consécutives qui commenceront à courir le 1er mai 2022 pour se terminer en avril 2028.

Le preneur sera tenu :

- de présenter une caution, cosignataire du bail ;

- de présenter, à la signature du bail, un exemplaire des statuts de son association et la preuve de publication au Journal Officiel ;

- de se conformer strictement au cahier des charges du 12 juillet 2021, établi par le Conseil municipal et annexé à la présente délibération.

- Monsieur le Maire est autorisé à signer le bail et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

**3/ Questions diverses**

Monsieur le Maire rappelle les festivités des 13 et 14 juillet. Des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres.

A la demande de l’association « No Kill Dominois », un parking est prévu derrière le camping. Le coût de cet ouvrage s’élève à 600€

Pour compléter les aires de pique-nique réalisées face au camping municipal, M. Samuel FLAUTRE se charge de commander des poubelles.

Le rebouchage des nids-de-poule est prévu aux Cavins.

Séance levée à 20 heures